



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

COMMUNE DE BRUYERES-SUR-OISE



BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

Préambule

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal. Ce débat est précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Les décrets n° 2016-834 du 23 juin 2016, n° 2016-841 du 24 juin 2016 et n° 2016-892 du 30 juin 2016 précisent les nouvelles dispositions réglementaires, à savoir :

- La mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières,
- Le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- La définition des seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation Budgétaire conserve sa vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir, tout en précisant certains points particuliers comme les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement ou la gestion de la dette.

INTRODUCTION

Le service public de collecte des eaux usées a été confié à un délégataire, la Compagnie Suez Lyonnaise des Eaux via un contrat de Délégation de Service Public. Ce contrat a été passé avec effet au 1er janvier 2011 pour une durée de 12 ans (renouvellement au 1^{er} janvier 2023).

Le Délégataire est chargé de la gestion du service, dont la station d'épuration, et de ses installations actuelles et à venir, et pour ce faire est astreint à la fourniture de prestations de service clairement définies dans le contrat.

Le financement de ce service est assuré par la perception auprès des abonnés de redevances correspondant au service rendu.

La partie investissement (extension de réseaux, agrandissement / transformation de la station d'épuration, gros travaux sur les réseaux) est quant à elle assumée par la commune qui garde à sa charge la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de 1^{ère} installation (travaux neufs), le renouvellement du génie civil, des canalisations et de branchements, ainsi que le contrôle du service.

Ces différentes opérations sont comptabilisées dans un budget annexe au budget de la Commune.

1^{ère} PARTIE : ELEMENTS DE CONTEXTE

I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Situation globale

✚ Zone euro en 2018 : la dynamique ralentit

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Elle semble se fragiliser progressivement, avec une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. C'est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 1,9% en 2018 à 1,3% en 2019.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel.

✚ France : la croissance faiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste +0,2% par trimestre. Le

troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+0,4%), laissant présager 1,6% de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3% au 4^{ème} trimestre. L'affaiblissement attendu de la consommation privée devrait être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant progressivement en application à compter d'octobre.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1% son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Au 3^{ème} trimestre le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.

- **Une inflation supérieure à celle de la zone euro**

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait atteindre 1,9% en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

L'impact de l'inflation, qui pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, a été amorti par la politique fiscale au trimestre 2 (baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine) et a conduit à une nette progression du revenu disponible brut, de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à +0,6% profitant à l'épargne au détriment de la consommation.

- **Un maintien des bonnes conditions de crédits**

Les conditions d'octroi de crédits demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient des taux de crédits au logement qui sont répartis à la baisse depuis février. Cependant la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse de prix dans l'immobilier.

- **Une consolidation budgétaire retardée**

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique en 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5% en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

1.2 Le Projet de loi de Finances 2019

Le Projet de loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe le cadre quinquennal pour les finances publiques. Il pose les règles de restrictions des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Il présente également la deuxième tranche de la baisse de la taxe d'habitation.

Dans le projet de loi de Finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2020 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Les transferts financiers de l'Etat en hausse

Ils atteignent 111,4 milliards €. Cette hausse de 6,5% par rapport à la Loi de Finance Initiale 2018 tient principalement à la 2ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (48,6 milliards €)

Prélèvements sur recettes 40,5

Mission Relations avec les collectivités territoriales (Dotations) 3,9

TVA des Régions 4,3

Le niveau global de la Dotation Globale de Fonctionnement fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018 comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent notamment la progression de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires. La hausse du FCTVA (+0,7%) s'explique par le regain d'investissement.

Mesures de soutien à l'investissement local

- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards €. Les départements bénéficient quant à eux de 212 millions €.

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions €.

- La dotation de soutien à l'investissement (DSIL) s'élève à 570 millions € pour 2019 contre 615 millions € dans la loi de finances 2018.

- Transformation de la dotation globale d'équipement (DGE) des départements en une dotation de soutien à l'investissement

Péréquation

Hausse de la péréquation verticale : elle représente 190 millions € en 2019 et sera financée intégralement au sein de la DGF ce qui augmente l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et des départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Fiscalité

- Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM) : élargissement du périmètre des dépenses pouvant être financées par la TOM, par la prise en compte des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes.
- Favoriser l'institution de la part incitative de la TOM: tarification par l'application du principe pollueur-payeur aux usages du service qui intègre le niveau de production des déchets par la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements plus vertueux. Le tarif incitatif est fixé annuellement par délibération afin que son produit soit compris entre 10% et 45% du produit total de la taxe.
- Renforcement de la composante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes relatives aux déchets (TGAP) : ce renforcement vise à améliorer les incitations aux apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération.
- Réduction à 5,5% du taux de TVA sur certaines prestations de gestion des déchets (prestation de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation en matière de déchets ménagers).
- Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels.
- Indexation du barème et des grilles de taux du prélèvement à la source (PAS) sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac.
- Suppression de taxes à faible rendement (taxe sur les friches industrielles, taxe sur la recherche d'hydrocarbures,...) compensée par la majoration de la DGF pour les collectivités.
- Modernisation du mécanisme de compensation de perte de ressources de contribution économique territoriale (CET) et création de fonds de compensation de la fermeture des centrales de production d'énergie d'origine nucléaire ou thermique.
- Maintien de la demi-part des personnes veuves ayant un ou plusieurs enfants.
- Exonération de la taxe d'habitation, et dégrèvement à la contribution à l'audiovisuel public pour les personnes veuves ayant un ou plusieurs enfants.

Autres mesures

- Contribution sur les boissons non alcooliques et sur les eaux minérales. La Commune fixe le tarif dans la limite de 0,58€ par hectolitre.
- Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public : l'Etat permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire.
- Revalorisation des prestations sociales en 2019 et 2021 centrées sur les ménages les plus fragiles (prime d'activité, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé). Une revalorisation de 0,3% pour les prestations familiales, pensions de retraites, pensions invalidité et aides au logement.

II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Commune de Bruyères-Sur-Oise poursuit ses trois grandes missions de service public au titre de l'Assainissement : la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées avant restitution vers le milieu naturel.

Sa politique stratégique vise à organiser les actions d'amélioration d'assainissement et d'hygiène afin de préserver la santé de la population et réduire l'impact de la pollution au milieu naturel.

En 2019, la Commune conforte sa politique de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissements existants, des équipements des ouvrages, la coordination avec les travaux de voirie, ainsi que les opérations de contrôle. Ses efforts se traduiront également par le remplacement des canalisations vétustes et en mauvais état.

La station d'épuration permet quant à elle, et de manière optimale, dans les meilleures conditions et en toute sécurité, de procéder aux opérations de traitement des eaux usées pour l'ensemble du territoire communal y compris les nouveaux quartiers.

Par ailleurs, l'entretien régulier des réseaux d'assainissement permet de garantir et de pérenniser les ouvrages, stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel ce qui engendre moins de nuisances (curage préventif et curatif des réseaux des eaux usées à hauteur de 15% du linéaire comme prévu par le délégataire).

Les problématiques perdurent toutefois sur des réseaux ne bénéficiant pas de pente suffisante ce qui induit des encrassements fréquents. Des curages annuels réguliers sont programmés pour y faire face.

2ème PARTIE : LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. La section de fonctionnement

✚ La principale recette consiste dans le reversement de la redevance assainissement. Le tarif de surtaxe de l'eau assainie est actuellement de 0,774 €/ m³ HT pour la part communale, suite à la diminution de cette part pour un montant de 0,05 €/ m³ HT, concédée par la Commune en juin 2016.

La recette attendue à ce titre pour 2019 devrait être de l'ordre de 140 000,00 €.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), domestiques et assimilés domestiques, viendra abonder les recettes du budget d'assainissement. Des contrôles de branchements seront effectués, permettant de régulariser la perception de la PFAC.

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement sera repris au BP 2019.

✚ Les principales dépenses ont trait à l'entretien et réparation des voies et réseaux. La station d'épuration bénéficiera de la réfection de la ventilation du bassin suite à une fuite d'air.

II. Perspectives d'investissement 2019

En matière de dépenses

Les investissements programmés dans le budget 2019 répondent à la préservation de l'environnement par le développement et l'entretien du réseau d'assainissement, notamment par le changement et réfection des collecteurs, et regards d'assainissement.

Une étude technique sera commandée concernant le diagnostic de l'ensemble des réseaux au sein du Port de Bruyères, avant d'entériner la rétrocession des présents réseaux du Département à la Commune, et par la suite de la Commune à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

En matière de recettes

Le Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 27 000 €, et le résultat de clôture 2018 représentent les principaux crédits budgétaires de la section d'investissement.